

studio de télévision de deux appareils pour répondre au nombre croissant des émissions françaises en direct provenant de Montréal.

Le rapport signale la mise en chantier à Toronto et à Montréal de nouveaux immeubles qui abriteront d'importants services de télévision et services connexes. On a aussi complété les plans pour porter CBFT de Montréal et CBLT de Toronto à leur puissance maximum. Du matériel nouveau a été assuré à divers endroits. Une deuxième batterie d'appareils à pellicule et une troisième unité mobile d'appareils ont été ajoutés à Vancouver. Winnipeg a reçu une deuxième batterie d'appareils de prises de vues. Dans le domaine de la radiodiffusion, des émetteurs améliorés ont remplacé le matériel désuet à Saint-Jean (Terre-Neuve), Sydney (Nouvelle-Écosse) dans la ville de Québec et à Ottawa. Le cinquante-quatrième émetteur à relai de faible puissance de Radio-Canada,—installations sans personnel qui assurent les services de radiodiffusion à des régions éloignées à prix économiques,—a commencé à fonctionner à Grand-Falls (Nouveau-Brunswick).

Vu l'expansion extraordinaire de la télévision, il faut insister, dit le rapport, sur la formation du personnel. La Société Radio-Canada compte parmi le personnel de Toronto, de Montréal et d'Halifax des instructeurs à plein temps chargés d'initier les nouveaux employés aux mystères de la télévision et d'enseigner des méthodes plus perfectionnées au personnel plus avancé. Les spécialistes de Radio-Canada ont visité certaines stations privées à Edmonton, Lethbridge, North-Bay, Barrie et Moncton, enseignant les divers aspects de la télévision tant au personnel technique qu'au personnel chargé des programmes.

La Société a aussi mis des bulletins et manuels techniques à la disposition de ces postes. En outre, des cours ont eu lieu à Toronto et Montréal à l'intention de membres du personnel du service des télégraphes du National-Canadien, des communications du Pacifique-Canadien, de la compagnie de téléphone Bell, de même que pour le personnel de Radio-Canada.

Monsieur le président, j'ai voulu consigner au compte rendu un bref exposé de l'activité de la Société Radio-Canada pour l'année terminée en mars 1956. J'espère que cet exposé servira de base à la discussion. Plus tard, au cours du débat, à l'occasion de l'examen des crédits que nous demandons au parlement d'adopter, j'ai l'intention d'indiquer d'une façon assez détaillée les sommes que nous nous proposons de dépenser et les fins auxquelles elles seront affectées.

Comme l'honorable député d'Eglinton, qui se charge habituellement de critiquer l'acti-

vité de Radio-Canada, a sans doute hâte de rentrer chez-lui ce soir, je suis très heureux de lui fournir l'occasion de participer à la discussion et je remettrai à plus tard mes autres remarques.

M. Fleming: Monsieur le président, je remercie le ministre. Le Comité est saisi de huit crédits qui ont trait à la Société Radio-Canada. En ces dernières années, nous avons eu l'habitude d'examiner ensemble tous les crédits relatifs à Radio-Canada afin de permettre une discussion générale sur la ligne de conduite de la Société. Je suppose que le comité consentira à ce que nous procédions de cette façon maintenant.

Le premier crédit est le n° 54, qui comporte une somme de \$6,250,000. Le deuxième crédit est un montant statutaire d'environ 17 millions, qui représente le produit de la taxe de vente sur les postes-récepteurs de radio et de télévision et sur les lampes pour ces appareils. Les crédits 55 et 56 ont trait au service de radiodiffusion sur ondes courtes. Le crédit 605 du budget supplémentaire comporte une somme de 12 millions, qui est une subvention à Radio-Canada. Les crédits 606 et 607 du budget supplémentaire sont destinés au service international de radiodiffusion sur ondes courtes. Ensemble, ces sept crédits représentent une somme de \$37,263,976.

Il y a aussi un huitième crédit, qui est une subvention supplémentaire de \$170,920 à la commission royale Fowler d'enquête sur la radiodiffusion. De ces huit crédits, ceux qui ont trait à l'activité de Radio-Canada au Canada seulement s'élève à trente-cinq millions et quart.

Cette année, aucun comité parlementaire n'a examiné l'activité et le rapport de la Société Radio-Canada. Au début de la session, j'ai demandé que ces postes soient déferés au comité des crédits. On a rejeté cette demande. J'ai ensuite demandé au premier ministre si le gouvernement consentirait à établir un comité spécial de la radiodiffusion et de la télévision analogue à celui qui a été établi au cours de la session de 1955. Le premier ministre a refusé parce que la commission royale siégeait. Ces demandes ainsi que les réponses se trouvent à la page 2,193 du hansard du 14 mars de cette année.

Je regrette qu'on n'ait pas établi de comité pour l'étude détaillée de ces questions. Le Parlement assume une lourde responsabilité en votant ces fortes sommes d'argent, surtout à l'égard de domaines importants comme la radiodiffusion et la télévision. Que la commission royale siège ou non, le Parlement doit quand même voter de fortes sommes. Je regrette que le Gouvernement nous ait refusé